

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 mars 2015

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, M. JACQUIN André, Mmes DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. Claude GANGLOFF, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. LEONARD Vincent.  
Mme SCHWARTZ Estelle a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille  
Mme VANDAELE Valérie, M. WILSIUS Régis, M. DRUI Philippe avec excuses.

=====  
La séance débute à 19 heures 00.

### **043-2015 Propositions du conseil municipal des enfants :**

Présents : M. Cédric LANGLOIS, Mlle Lise LANGLOIS, M. Perry VANDAELE, M. Guillaume NAU, M. Nicolas CLEMENT

Absents : Mlle Louna BOURLIER, M. Raphaël MARING, M. Eliott CHRETIEN, M. Elyesa SAHIN, M. Matéo, M. Robin BOURLIER.

Le CME fait part de ses propositions :

- Marquer les passages piétons sur les trottoirs (mettre un trait signalétique).
- Problème des déjections canines dans le village : mettre des panneaux et un distributeur de sachets.
- Remplacer les chasses d'eau des toilettes de l'école.
- Diminuer la pression des boutons poussoirs dans les toilettes.
- Refaire les conduites d'eau des toilettes.
- Voir pour chauffer les toilettes.
- De nouvelles chaises dans les classes de l'école élémentaire.
- Mettre des verrous aux portes des toilettes de l'école.
- Remplacer ou réparer le sècheur à main dans les WC hommes et femmes.
- Mettre du désodorisant dans les toilettes de l'école.
- Organiser des petits tournois sportifs à l'école (mini-jeux, football, baby foot, tennis, ....)
- Mettre plus de jeux dans la cour de l'école.
- Voir pour réutilisation du mur d'escalade.
- Mettre des buts devant les murs de l'école maternelle.
- Mettre un distributeur d'eau dans les toilettes.
- Mettre un dispositif pour fermer les portes des WC aux écoles.
- Réparer les dessus des tableaux de classe.
- Rajouter un vidéo projecteur fixe dans la classe de CM1/CM2.
- Mettre une bande de plastique au-dessus du tableau pour y inscrire la date du jour.
- Faire de l'art plastique dans la classe de CE1/CE2.
- Mettre des décorations devant l'école ou à l'intérieur de la cour d'école.
- Problème de dégradation de lampadaires par des jeunes au quartier du Domerberg.

Une seconde réunion de présentation des projets sera encore organisée au courant d'avril.

La séance reprend à 20 heures 00. Le compte rendu de la réunion du 20 mars 2015 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Claude GANGLOFF est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

**044-2015 D.P.U** : Le maire présente la déclaration d'intention d'aliéner relative à un terrain bâti cadastré :

\* section 5 parcelle n° 159 «11, rue du 22 Novembre» de 5,74 ares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

**045-2015 Taxes locales - Fixation du taux des 4 taxes pour 2015** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des conseillers présents de maintenir les taux des 4 taxes locales de 2015 aux valeurs définies en 2014 comme suit:

- T.H. : 17,76 %
- F.B. : 10,81 %
- F.N.B : 40,81 %
- C.F.E : 18,37 %

**046-2015 Taxe d'assainissement 2015** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, fixe la taxe d'assainissement 2015 à **0,80 €/ m<sup>3</sup>**.

**047-2015 Budgets de fonctionnement 2015 des écoles** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide la dotation spécifique de fonctionnement à **750 € par école** pour l'année 2015. Des demandes de budgets spécifiques, tenant compte de besoins particuliers et ponctuels, pourront toujours être présentées au conseil municipal durant l'année.

**048-2015 Renouvellement des baux de chasse de 2015 à 2024 - Acceptation du locataire** :

Le maire fait lecture du compte rendu de l'adjudication du lot de chasse n° 3 du 26 mars 2015. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte :

Monsieur Michel DENIS, domicilié 1b, rue de METZ à 57660 LIXING LES SAINT-AVOLD, comme adjudicataire du lot de chasse n° 3 pour la période du 02 février 2015 au 01 février 2024 pour un loyer annuel de **602 €**.

La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**049-2015 Affectation des résultats - Budget principal 2014** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, affecte l'excédent de fonctionnement d'un montant de **122.033,58 €** au compte 1068 Excédent de fonctionnement reporté.

**050-2015 Budget prévisionnel des animations jeunes 2015** : Le maire présente au conseil municipal les principales lignes des animations 2015 dont un budget prévisionnel de **1.600 €** est à prévoir compte tenu de l'état actuel des retours d'informations des associations. La réunion des présidents est prévue le 15 ou le 22 mai 2015. Le conseil municipal prend connaissance de cette information qui sera affinée dans les prochaines semaines.

**051-2015 Droit de reconnaissance pour occupation de places publiques** : Le maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations prises chaque année à ce sujet et ce depuis le 04 août 2000.

Les personnes concernées : Messieurs Bernard ROBINOT, Norbert MUNSTER, Pierre MOURER, Mme Marie-Elise VILHEM, Gérard WILSIUS, Mehmet KAYA, Francis HEYMES, Sylvain ZINGRAFF, Mehmet KORKMAZ, Mme Jeanne Marie KARMANN, Mme Vèrène STREIFF, Madame Rose ZINGRAFF, Messieurs Pierre LEONARD, Régis WILSIUS, Jean-Paul SCHWARTZ, Olivier ZAKOUR, Claude NONNENMACHER, Christian MULLER, Joseph VILHEM, Jean-Claude FETIQUE, Dominique SCHWARTZ, COSKUN Bekir, qui devront s'acquitter, d'un droit de reconnaissance de **7,62 €** pour l'année 2015, pour l'occupation du domaine public selon la délibération du 16 novembre 2001 qui fixait le montant du droit de reconnaissance. La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**052-2015 Convention ou avenant avec les associations pour l'utilisation de la salle AJLC** :

Un rappel est fait au conseil municipal pour les délibérations prises chaque année depuis 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient les clauses, telles que formulées en 2013, pour les conventions ou avenants à concrétiser pour l'année 2015 :

1. La salle AJLC et /ou ses annexes, en cas de besoin, sont mises à disposition de l'association .....durant la semaine en fonction d'un calendrier annuel défini lors de la réunion des présidents courant mai de l'année n pour l'utilisation de l'année n+1.

2. L'activité de l'association sera celle précisée lors de la réunion des présidents. Des adaptations seront possibles au cas par cas dans le cadre de manifestations spécifiques. L'autorisation du maire est obligatoire et doit être demandée au moins 8 jours à l'avance par courrier.

3. L'association veillera tout particulièrement à ce que seuls les membres à jour de leur cotisation puissent utiliser les installations. Tout membre non à jour de ses cotisations au plus tard 30 jours après la tenue de l'assemblée générale de l'association ne pourra pratiquer une quelconque activité de l'association au sein des locaux mis à disposition par la commune.

4. Cette règle vise particulièrement à couvrir les responsables de l'association ainsi que la commune en cas de sinistre dans les locaux.

Cette convention / avenant est conclue pour un an, reconductible.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les dites conventions ou avenants avec les présidents concernés.

**053-2015 Adhésion 2015 à l'association « Les amis du pays d'Albe »** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, adhère à l'association « Les amis du pays d'Albe » pour l'année 2015 pour un montant de cotisation de **25 €**

**054-2015 Convention MATEC pour la réalisation des AD'AP** : Le maire fait part des discussions qui ont eu lieu à la communauté de communes de l'Albe et des lacs pour la recherche de la maîtrise d'œuvre dans la procédure de réalisation des AD'AP. Il précise qu'une convention avec MATEC doit être signée afin de pouvoir leur confier la mission correspondante. Les termes de la convention sont passés en revue. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les termes de la dite convention et autorise le maire à la signer.

**055-2015 Demande de l'U.S St-Jean** : Le maire fait lecture de la demande de l'U.S St-Jean pour le prolongement du toit situé à l'arrière des vestiaires. Il précise que ces travaux nécessitent une déclaration préalable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, donne un accord de principe à la demande dont les travaux sont estimés à **3.216,64 € TTC**. Le maire est chargé d'enclencher la demande de déclaration préalable auprès des services de la DDT de Sarreguemines.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Recensement de la population par l'INSEE en 2015 – Résultats transmis.
- Contrôle des bornes d'incendie durant la période du 20 au 25 avril 2015.
- Point sur l'actualisation du site internet de la commune. Prévoir commission pour mise à jour du site.

La séance est levée à 20 heures 35.

Publié le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le maire  
Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent		M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne		M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas